

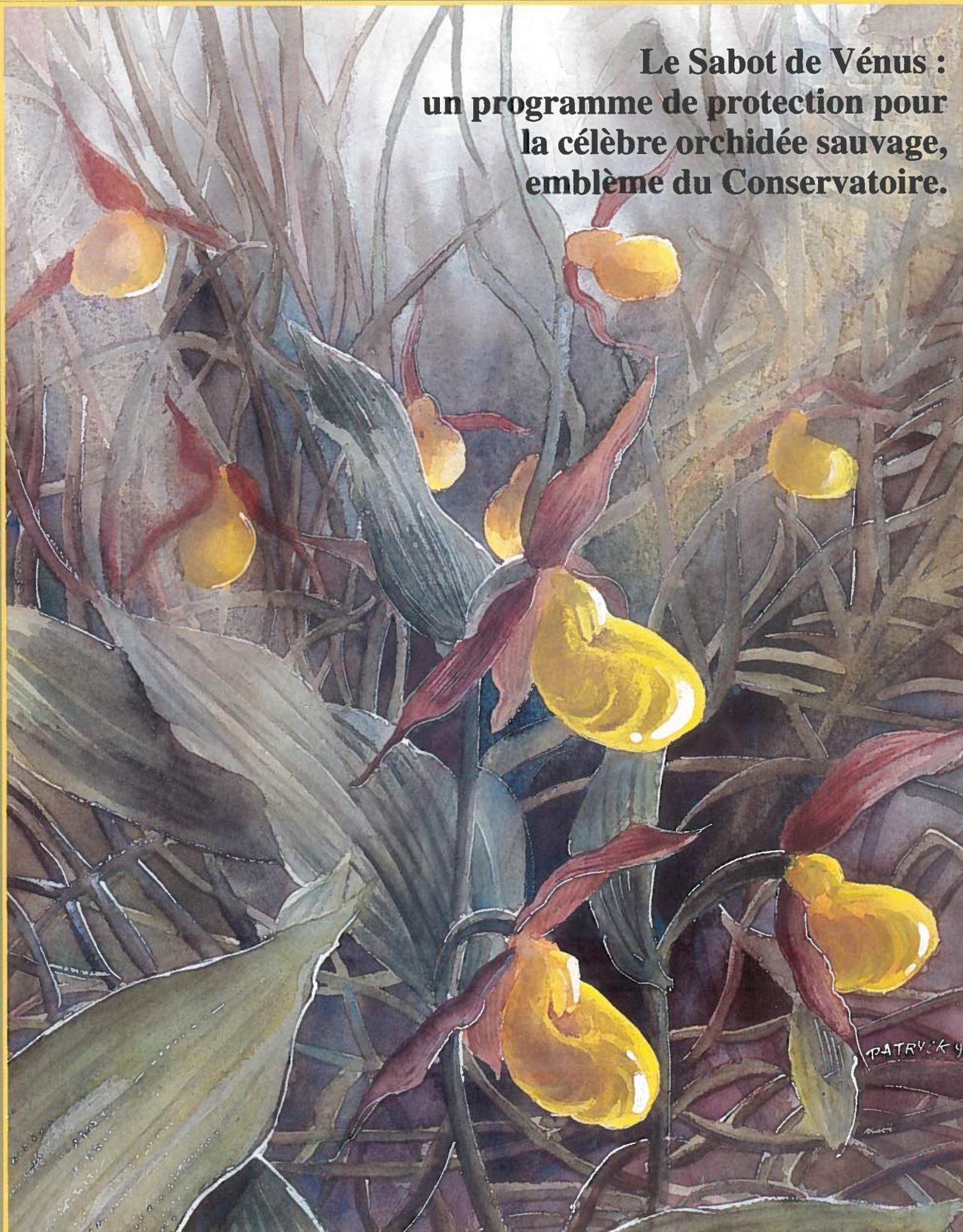
# LE SABOT DE VÉNUS

LA LETTRE DU CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS

N°6 NOVEMBRE 1995

ISSN 1164-5628

**Le Sabot de Vénus :  
un programme de protection pour  
la célèbre orchidée sauvage,  
emblème du Conservatoire.**



revue publiée par le :

## CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS

B.P. 110 - 21803 Quétigny



Tél. : 80-71-95-55 / Fax. : 80-46-51-08

Association d'intérêt général déclarée en 1986  
avec des buts précis :

- Assurer la maîtrise foncière ou d'usage de tout milieu naturel bourguignon remarquable.
- Gérer les terrains ainsi maîtrisés.
- Réaliser des dossiers et des demandes de protection de sites naturels.
- Mettre à la disposition des associations et des particuliers des conseils techniques et de la documentation.
- Communiquer au public les notions de patrimoine naturel et de conservation de la nature.

Directeur de la publication :

Jean-Louis Clavier

Directeur de la rédaction :

Alain Chiffaut

Ont collaboré à la rédaction  
de ce numéro :

Alain Chiffaut, Bernard Hyvernat,  
Didier Hermant, Jean Charles,  
Gilles Louviot.

Comité de lecture :

Jean Louis Clavier, Pierre Baccot,  
Alain Desbrosse, Gilles Pacaud,  
Laurent Bourtourault, Cyril George,  
Philippe Romero.

Dessins assistés sur ordinateur :

Bruno de Bailliencourt

Maquette :

Alain Chiffaut

Mise en page :

François Cordier, Bernard Hyvernat.

Flashage et photogravure : Interligne

Impression : SEMCO

Publication gratuite  
destinée aux adhérents et donateurs

Reproduction autorisée en citant la source

# Sommaire

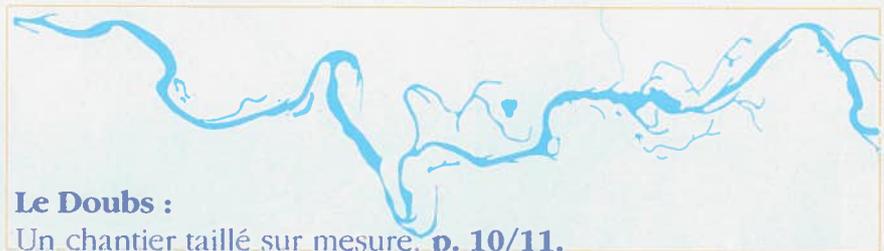
## Le Rôle de genêts :

Les fauches «sympa» à son secours, p. 4/5.



## La Loire :

Bilan des actions après deux ans  
de programme européen, p. 8/9.



## Le Doubs :

Un chantier taillé sur mesure, p. 10/11.

**CONCOURS PHOTO RÉGIONAL :**  
**LES RÉSULTATS !**  
LIRE PAGE 12

Editorial.....p.1

Le Conservatoire prend  
soin de son emblème .....p.2/3

Le programme Rôle de genêts .....p.4/5

Nouveaux sites protégés .....p.6

Coup de projecteur sur  
le Mont de Marcilly.....p.7

Quoi de neuf sur la Loire ? .....p.8/9

Les travaux sur le Doubs.....p.10/11

Divers et Brèves .....p.12

Actions de communication.....p.13

Notre couverture :  
Le Sabot de Vénus  
*Cypripedium calceolus*



Aquarelle P. Vaucoulon

# Editorial

## Protection de la nature et déficit national

**L**e message gouvernemental est clair : il faut réduire les dépenses publiques et créer des emplois. Dès lors, on peut craindre que la protection de la nature soit considérée comme un luxe. Ce serait oublier que l'absence de protection et d'entretien des milieux naturels est source d'augmentation des dépenses publiques (feu, rattrapage d'entretien); que créer des emplois, c'est surtout trouver de nouvelles pistes, être imaginatif, et le métier de gestionnaire d'espaces naturels est en pleine expansion. Qu'on en juge au Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons : véritablement actif en 1991, il a créé depuis 12 emplois permanents, il a accueilli 15 personnes sous contrat C.E.S., 13 stagiaires et 13 personnes en service civil, leur permettant une insertion provisoire, une formation complémentaire, un apprentissage de métiers nouveaux. D'aucuns diront que tout cela est payé par les impôts des contribuables. Signalons que la plupart des ressources sont des commandes d'études, de travaux et de prestations diverses, et non des subventions de fonctionnement. Les recettes sont toutes réinvesties (sauf pour les acquisitions de terrain) dans l'emploi, l'achat de fournitures et la sous-traitance à des bureaux d'études ou des entreprises de travaux. Ce n'est donc pas de l'argent perdu! Et c'est tout l'art du Conservatoire, et de beaucoup d'associations, que de rassembler les aides de nombreux bailleurs de fonds, publics ou privés (plus de 20 pour le Conservatoire), qui n'auraient pu être affectées directement à la création d'emplois, et qui, rassemblées, permettent de lancer des programmes... et des jeunes vers un avenir professionnel ■

*Alain Chiffaut*



*Une partie de l'équipe du Conservatoire.*



# NE LE DETERREZ PLUS NE LE CUEILLEZ PLUS

Le Sabot de Vénus est protégé par la Loi  
(Arrêté Ministériel du 20 janvier 1982)



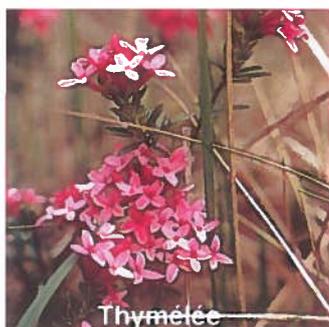
L'administration, l'Office National des Forêts, les collectivités locales, le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons s'emploient à réduire les impacts négatifs des aménagements fonciers et sylvicoles sur cette orchidée et sur d'autres plantes rares. Aidez-les en modifiant vos habitudes :

**Laissez ces plantes dans leur milieu naturel. Merci par avance.**

**Pour tout renseignement :**

O.N.F. Division Châtillon, 2 rue E. Humblot 21402 Châtillon - tél. 80 91 13 61  
O.N.F. Dijon-Ouest, 4 rue J. Garnier 21100 Dijon - tél. 80 71 40 12  
Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, B.P. 110, 21803 Quétigny - tél. 80 71 95 55

**Ces plantes sont également protégées par la Loi en raison de leur disparition progressive.**



Thymelée



Narcisse des poètes



Carlina sans tige



Pivoine sauvage

# Le Conservatoire prend soin de son emblème

*La célèbre orchidée sauvage, le Sabot de Vénus, a été choisie par le Conservatoire pour devenir son emblème. Quelques dix ans plus tard, il est temps de lui préparer un programme de protection active.*

Le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) est une orchidée montagnarde, rare dans les Alpes, le Jura, le Massif Central et les Pyrénées. Elle est présente en plaine uniquement dans le Nord-Est, en Bourgogne, Lorraine et Champagne-Ardenne. Sa rareté a conduit son inscription sur la liste nationale des plantes protégées (1982) et sur une liste européenne (1992).

Un recensement récent en plaine (B. Didier et J. M. Royer, 1993) donne environ 60 stations dont plus de 30 pour la Bourgogne (Nord de la Côte d'Or uniquement), soit la moitié des stations de plaine française. Le Conservatoire de Bourgogne devait donc agir!

Les stations sont très localisées au climat froid du Châtillonnais qui permet déjà le maintien d'autres plantes à caractère montagnard : Gentiane jaune, Thymélé, Carline sans tige, ...

A part une station très importante dans la région d'Is-sur-Tille, toutes les stations sont centrées sur les communes de Recey-sur-Ource, Leuglay, Voulaines et Villiers-le-Duc.

L'orchidée recherche des fonds de combe ou des versants, surtout orientés au Nord, c'est à dire un micro-climat froid et peu ensoleillé. Le sol doit être friable et les calcaires oolithiques du

Bajocien sont un support de choix. Le couvert ne doit pas être dense et les bois clairs ; les clairières, les anciens chemins, les lisières constituent des biotopes de choix.

## Une plante menacée

Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont variées. La cueillette et le déterrage (plus grave) sont des raisons souvent invoquées. Mais elles ne sont pas les seules. Les communes citées plus haut ont récemment fait l'objet d'un remembrement qui a provoqué des modifications, notamment dans certaines lisières ou petits bosquets, de nature à éliminer ou réduire fortement certaines stations. Les valorisations forestières sont responsables de menaces, peut-être pas irréversibles dans certains cas, mais certains exemples sont connus pour montrer la nocivité de la plantation de résineux. L'Office National des Forêts, après quelques expériences fâcheuses il y a quelques dizaines d'années, en a pris maintenant conscience.

## Que faire?

Sur la plupart des stations se situant en forêts domaniales ou communales soumises au régime forestier, l'engagement de l'ONF est déterminant. C'est pourquoi le Conservatoire s'est associé à l'ONF, qui a déjà institué deux réserves biologiques et qui applique à plusieurs parcelles certaines attentions, mentionnées dans leurs documents d'aménagement.

Pour sa part, le Conservatoire agira dans les stations privées et communales non soumises. L'acquisition sera une première méthode pour 2 à 3 sites, complétée par des conventions, notamment avec une société exploitante de bois qui est prête à moduler sa gestion dans les parcelles où pousse l'orchidée.

Ensuite, il faudra surveiller les stations contre la cueillette, interdite par la loi, et contre... les arbres. Le biotope de cette plante est de type semi-ouvert, et un entretien doit être prévu pour éclaircir périodiquement les stations qui se boisent trop. Autrefois, les bois étaient plus clairs avec la forêt-paysanne (pâturage, bois de chauffage...). Maintenant, la forêt doit être productive, et il faut une gestion spéciale pour les stations à Sabot de Vénus. ■

Alain Chiffaut



### Partenaires

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Bourgogne

Conseil Régional de Bourgogne

Union Européenne (FEOGA)



Le logo du Conservatoire représente la fleur du Sabot de Vénus, protégée par deux mains stylisées en feuilles.



B. Hyvernât

### Une affiche pour le Sabot de Vénus

Une campagne d'information a débuté en 1995 avec la pose d'affichettes (voir page ci-contre) dans tout le Châtillonnais et a été relayée par les médias régionaux (presse, radio, télévision). Elle sera maintenue tous les ans au moment de la floraison de l'espèce.

Pour son maintien, le Sabot de Vénus a besoin d'un semi-éclaircissement donc d'une gestion appropriée.



# Des fauches pour la protection



*Cet oiseau inféodé aux prairies des vallées inondables est menacé par la disparition des prairies et les techniques modernes de fauche. Pour éviter qu'il ne disparaisse irrémédiablement de nos régions, il fait l'objet d'attentions particulières avec un programme européen «Rôle de genêts».*

**L**e Rôle de genêts est l'une des 27 espèces les plus menacées d'extinction en Europe.

En France, les effectifs du Rôle de genêts ont chuté de 40% en 8 ans et son aire de répartition diminue régulièrement.

Cette situation a conduit les associations britannique (RSPB), irlandaise (IWC) et française (LPO) de BirdLife International à engager une action européenne conjointe : un programme européen Life Nature.

L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE) permet à la communauté de participer financièrement aux projets de protection des milieux naturels.

respecter pendant un an un cahier des charges précis, moyennant une rémunération calculée sur la base du manque à gagner et du surcoût occasionné. Au début de l'année 1995, des réunions d'information ont été organisées dans les mairies avec les agriculteurs.

Au total, 40 d'entre eux ont été informés pour 2 communes en Côte d'Or et 2 en Saône-et-Loire.

## Recensement

La saison du Rôle commence fin mai, dès que les oiseaux arrivent de migration. Les premiers chants se font alors entendre dans les prairies inondables de nos vallées alluviales. Pour les observateurs que nous sommes, il faut localiser précisément les mâles chanteurs présents sur le secteur d'intervention.

enceinte amplifiée (haut-parleur), \* le matériel de baguage (borde-reaux, pinces, sacs, pesons, réglés, ...).

Les dénombrements peuvent commencer, et ce jusqu'à la fin juin. Nous parcourons donc les prairies de fauche avec notre baladeur, de 22 h à 2 h du matin. Cela nous permet de passer régulièrement le chant enregistré de cet oiseau, (un "Crex-Crex" régulier et puissant) de façon à le stimuler. Si le mâle considère qu'un "concurrent" est présent sur son territoire, il défendra activement son espace vital en chantant ou en essayant de chasser l'intrus (un rôle est même venu me cogner dans les bottes avant de me passer entre les jambes !). Les visites sont répétées 2 à 3 fois sur chaque secteur pour être sûr de bien noter tous les mâles chanteurs.

Un programme de baguage a été lancé cette année avec le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) et le Muséum National d'Histoire Naturelle. Nos tentatives nocturnes de capture n'ont pas permis le baguage d'oiseaux en 1995.

## Contractualisation avec les agriculteurs

On détermine sur quelles parcelles se trouvent les mâles chanteurs. Il faut ensuite contacter l'agriculteur qui exploite ces prairies et lui proposer les différents contrats (cf encadré). Les réactions sont variées, mais, en majorité, on a observé une bonne sensibilité à ce projet. Nous suivons ensuite les fenaisons sur toutes les parcelles contractualisées. Ceci dans un but de contrôle des dates et modes de fauche et pour recenser les familles de Rôles (nombre, âge, poids...). Il faut être très vigilant car ces petits oiseaux sont très discrets et peu visibles dans les herbes hautes.

### Contrat de type 1

Fauche «sympa», avec contrainte de date de fauche

Une fauche tardive (après le 15 juillet) protège les nichées de rôles, car les jeunes sont assez âgés pour fuir la faucheuse. Une fauche "sympa" est également prévue. Elle consiste à commencer la fauche du centre vers l'extérieur de la parcelle (Cf. dessin). Cela permet de ne pas piéger les oiseaux au milieu de la parcelle. Le montant de la prime s'élève à 900 F/ha, pour compenser la perte de qualité fourragère.

### Contrat de type 2

Fauche «sympa», sans contrainte de date de fauche

Identique au contrat de type 1 pour le mode de fauche, ce qui permet aux adultes de fuir. Il n'impose pas de contrainte de date.

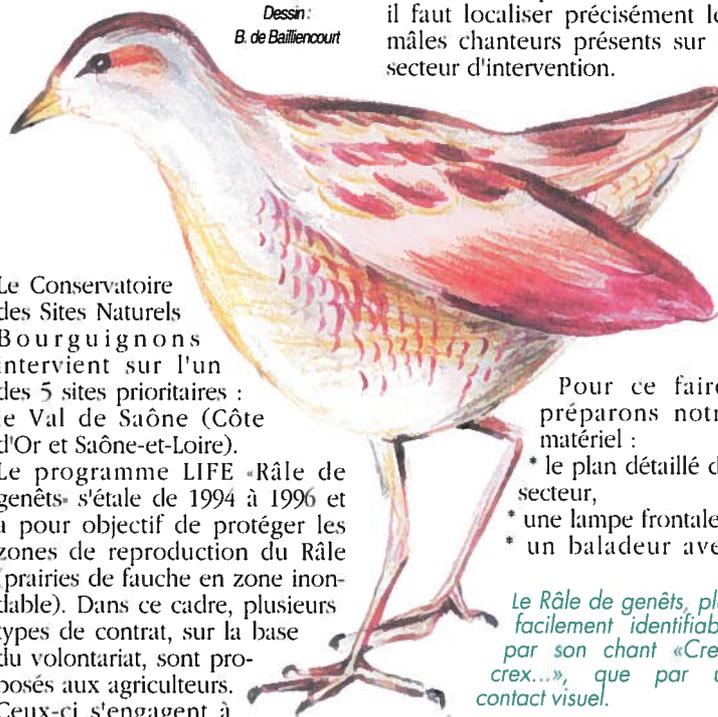
Le montant de la prime est de ce fait moins élevé : il s'élève à 200 F/ha.

### Contrat complémentaire de type 3

Maintien d'une bande non fauchée

Ce dernier contrat consiste à laisser une bande non fauchée dans la parcelle, qui sert de refuge pour les familles de rôles. Il vient en complément de l'un des deux autres contrats, pour une rémunération de 200 F/bande d'au moins 500 m<sup>2</sup>.

Dessin :  
B. de Bailliencourt



Le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons intervient sur l'un des 5 sites prioritaires : le Val de Saône (Côte d'Or et Saône-et-Loire).

Le programme LIFE «Rôle de genêts» s'étale de 1994 à 1996 et a pour objectif de protéger les zones de reproduction du Rôle (prairies de fauche en zone inondable). Dans ce cadre, plusieurs types de contrat, sur la base du volontariat, sont proposés aux agriculteurs. Ceux-ci s'engagent à

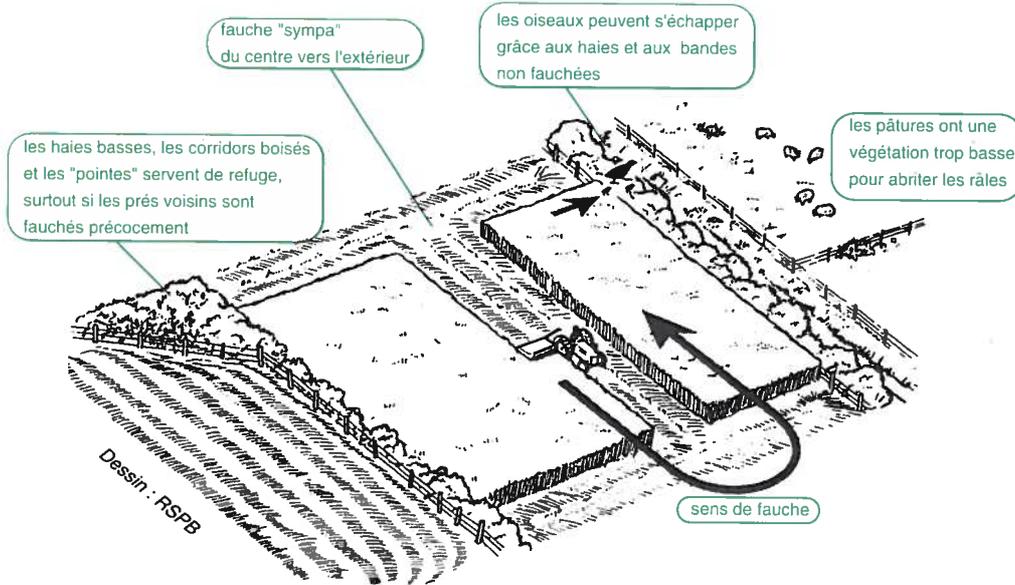
Pour ce faire, préparons notre matériel :

- \* le plan détaillé du secteur,
- \* une lampe frontale,
- \* un baladeur avec

*Le Rôle de genêts, plus facilement identifiable par son chant «Crex, crex...», que par un contact visuel.*



# «sympa» des Râles de genêts



Signalons que certains agriculteurs ont été très motivés. Lorsque l'un d'entre eux a appris que ces "p'tits oiseaux qui volent si mal, avec les pattes qui pendent" traversaient le Sahara lors de la migration, il fallait absolument les capturer et les baguer pour savoir si un même oiseau pouvait revenir l'année suivante ! Cette année, 10 agriculteurs ont ainsi passé des contrats avec le Conservatoire sur 62 hectares pour la sauvegarde du Râle.

Sur les 69 couples de Râles de genêts présents sur notre secteur d'étude, 16 se trouvaient sur des parcelles contractualisées. Cela représente près de 25% de la population dont la reproduction a pu être assurée cette année en Val de Saône bourguignon. ■

Didier Hermant

*Un exemple de fauche sympas (schéma ci-dessus) pouvant être mis en place sur le terrain (1). Cette technique permet aux jeunes de pouvoir survivre (2), évitant ainsi qu'ils soient broyés dans leur nid (3).*



## Biologie du Râle de genêts

### Dimensions :

- Envergure : 41-50 cm
- Longueur totale : 24-29 cm
- Poids : 120-150 g (femelle)  
135-200 g (mâle)

**Nourriture :** C'est un oiseau omnivore. Il consomme surtout des invertébrés (insectes du type Coléoptères, Orthoptères, Diptères).

**Nidification :** Le Râle de genêts arrive sur ses lieux de reproduction fin avril - début mai. Son chant, un «crex-crex» râpeux très caractéristique et portant assez loin est émis surtout de nuit et au crépuscule.

**Ponte :** 4 à 12 oeufs par nid. L'incubation commence avec le dernier oeuf pondu et s'étale sur une période de 16 à 19 jours (éclosion synchronisée en juin). Nidifuges, les poussins se nourrissent seuls après 3 ou 4 jours. Les premières plumes apparaissent à 20 jours. Le jeune est capable de voler vers 30 jours.

**Migration :** Ses principaux quartiers d'hiver semblent se situer dans l'Est africain, au Sud de la zone désertique, du Soudan jusqu'à la province du Cap. Son départ a lieu fin août, avec un pic en septembre.



B. Hyvernmat



B. Hyvernmat



B. Hyvernmat

## Partenaires

Union Européenne  
(LIFE)

Direction Régionale  
de l'Environnement  
(DIREN) Bourgogne

Conseil Régional de  
Bourgogne

Ligue de Protection  
des Oiseaux  
(LPO)

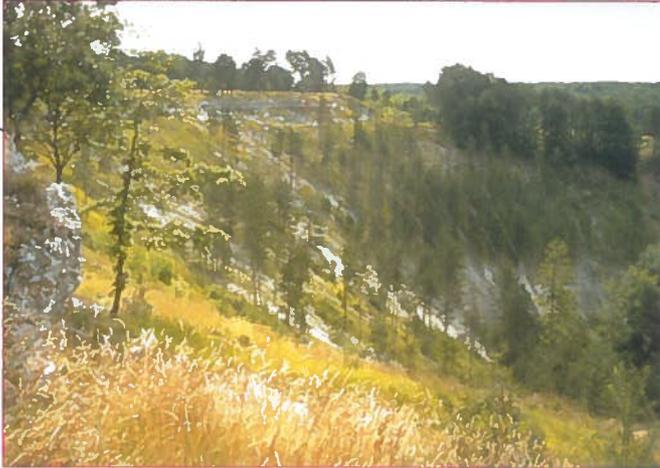


## LA SOURCE DE LA COQUILLE



Cette reculée, située sur la commune d'Étalante, est un des paysages naturels les plus curieux de Bourgogne. Au pied du cirque où sourdent quelques sources, un petit ruisseau rafraîchit les promeneurs. D'un point de vue botanique, le site recèle une richesse importante. Sur ses éboulis instables, colonisés par une végéta-

B. Hyvernât



Le cirque de la source de la Coquille avec son cône d'éboulis.

tion particulière, est présente, entre autres, la Linaire des Alpes, variété *petraea*. Ce site grandiose a été victime de son succès. Suite à une surfréquentation, il a fait l'objet, en 1995, d'aménagements (contestés par certains) : parking, toilettes et point d'information destinés à l'accueil du public. Ces aménagements, qui éviteront le stationnement anarchique et permettront une meilleure gestion des déchets, sont une première étape pour la sauvegarde du cirque. Afin de l'améliorer encore, une convention a été signée entre le Conservatoire et la commune d'Étalante pour une durée de 10 ans. Un des rôles sera de surveiller l'état de la colonie de la Linaire des Alpes.

La Montagne des Trois Croix et ses pelouses calcaires.



A. Chiffaut

## LA MONTAGNE DES TROIS CROIX

Ce mont très connu, à cheval sur deux communes (Dezize-lès-Maranges et Santenay-lès-Bains), est constitué de pelouses calcaires. En 1993, la commune de Dezize gagnait le Trophée du Sabot de Vénus pour la protection de ce site. Depuis, elle a signé une convention de gestion biologique avec le Conservatoire. Le 8 août 1995, cette protection s'élargit aux 7,7 ha de la commune de Santenay, permettant une gestion globale du site. Un plan de gestion a été réalisé dans le cadre de l'accord entre le Conservatoire et le Conseil Général de Saône-et-Loire. Les travaux projetés (financés à 70% par cette collectivité) ont été soumis à la commission des sites de Saône et Loire et acceptés par celle-ci en septembre 1995. Ils commenceront cet hiver avec une amélioration paysagère du parking, l'installation de panneaux d'information et un débroussaillage partiel. Cette gestion attirera peut-être de nouveaux couples d'Oedicnème criard, oiseau remarquable qui se reproduit dans les pelouses calcaires pâturées aux alentours du site.

plan hydraulique, puisque ce système complexe est dépendant d'une rivière et de sources latérales.

## LA LANDE DE LA PIERRE À L'ENFANT

Située non loin de la Gâtine Beauchet, cette lande est très sèche puisqu'il s'agit du point culminant de la Puisaye sableuse. Et le terme de «point» est bien approprié puisque c'est la plus petite zone que le Conservatoire ait en gestion. La convention de protection et de gestion biologique a été signée en novembre 1994 avec la commune de Treigny.

Ce terrain étant envahi par les arbustes, les travaux consisteront à dégager la strate supérieure pour donner plus de lumière à la Bruyère cendrée et à de petites plantes typiques des sols siliceux secs qui s'épanouissaient ici il y a quelques dizaines d'années.



A. Chiffaut

## LE MARAIS DE VERNOIS-LES-VESVRES

Situé en limite Nord de la Côte d'Or, entre la Venelle et le massif boisé de Champberceau, ce marais est une mosaïque de biotopes marécageux : une vieille aulnaie, une grande rose-lière, une cariçaie avec des touradons de Laiche paniculée de plus d'un mètre cinquante de haut (grand nombre de Râles d'eau), une saulaie inondée, un marais tuffeux de pente et une terrasse tuffeuse asséchée occupée par une pelouse calcaire. Ce superbe site privé de 25 ha fait l'objet d'une convention depuis le 6 avril 1995. Un plan de gestion sera réalisé pour déterminer les actions éventuelles à mener, notamment sur le

Le Marais de Vernois-les-Vesvres avec ses touradons de *Carex paniculé*.



# Le Mont de Marcilly-sur-Tille

Le site du Mont de Marcilly (environ 10 ha, situé à 20 km au Nord de Dijon) est connu pour abriter des espèces appartenant à différents domaines biogéographiques et les scientifiques lui reconnaissent une importante valeur floristique (site compris dans une ZNIEFF de type I).

Dans le cadre d'une convention de gestion avec la commune de Marcilly-sur-Tille, propriétaire du site, le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons a jugé utile d'établir un plan de gestion et d'aider la commune à demander au Préfet de Côte d'Or un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

L'ensemble du milieu correspond à une butte calcaire et marno-calcaire, dont le sommet culmine à 304 m d'altitude.

## Sa flore et sa faune

Au niveau herbacé, il s'agit de formations de pelouses moyennes à très sèches habituelles sur les calcaires durs de la Côte, mais plus rares dans le Nord de la Côte d'Or.

Le Mont de Marcilly est un site exceptionnel parce qu'il présente

à la fois des espèces liées à l'influence méridionale et des espèces liées à l'influence submontagnarde. Il représente sans conteste une zone de contact expliquant ainsi la richesse spécifique du secteur.

Signalons quelques espèces remarquables du secteur :

- la Marguerite de la St Michel (*Aster amellus*) est une espèce rare en France, protégée au niveau national, localisée sur les calcaires oolithiques et les marno-calcaires, bien présente dans le Châtillonnais.

- la Carlina sans tige (*Carlina acaulis*) est protégée au niveau régional et se rencontre dans les pelouses à tendance submontagnarde de la montagne Châtillonnaise. Elle est ici en limite Sud pour le département.

- *Inula montana* est protégée au niveau régional ; c'est une espèce caractérisant les pelouses xérophiles des côtes calcaires Sud-bourguignonnes. Elle est ici en limite Nord pour la Côte d'Or.

Pour la faune, citons quelques oiseaux : Epervier d'Europe, Faucon crécerelle, Traquet motteux, Hypolaïs polyglotte, Busard cendré, Alouette lulu. Reptiles et insectes sont classiques pour ce type de milieu.

## Quelle gestion sur ce site?

L'objectif principal est de bloquer l'évolution spontanée vers l'enfrichement arbustif afin de maintenir la présence de ces groupements herbacés et de la flore protégée, originaux pour le secteur.

Une partie de la pelouse est fauchée annuellement par la commune et un agriculteur de Marcilly. Sur les pentes raides, est prévue une fauche manuelle, surtout dans les secteurs gagnés par le Brachypode. Quelques robiniers et buissons seront supprimés lorsqu'ils colonisent trop la pelouse.

Pour ce qui concerne l'accueil du public, des panneaux d'information seront installés et le circuit de découverte de la flore du Mont de Marcilly, mis en place par le Club Science et Nature de Marcilly, sera modernisé, avec un financement du Conseil Régional de Bourgogne.

Toutes ces actions seront conduites en étroite collaboration entre la commune, le Conservatoire et le Club Science et Nature. ■

Didier Hermant



### Le conservateur bénévole de ce site :

### CLUB SCIENCES & NATURE de Marcilly-sur-Tille

Le club, c'est avant tout découvrir la nature : la flore, la faune, les arbres, les champignons, les roches et minéraux, les différents milieux naturels à travers la loupe, le microscope, la longue-vue, la photographie, les projections de diapositives.

Le club, c'est aussi la protection de la nature, en particulier la protection du Mont de Marcilly-sur-Tille sur lequel nous aménageons un sentier botanique qui prolonge celui de l'étang.

Le club, c'est également les réunions du mercredi soir à 20h30 au centre social où :

- nous discutons d'écologie théorique, d'identification d'espèces, d'observations naturalistes diverses,
- nous préparons des sorties, des expositions, des interventions dans les écoles, des échanges avec d'autres clubs et associations.

Le club, c'est bien sûr, un groupe d'amis passionnés.  
Centre social, 21120 Marcilly sur Tille.



Vue aérienne du Mont de Marcilly, avec la rivière Ignon au premier plan et le lac de Marcilly au deuxième plan.

# Quoi de neuf



*Pour la troisième année du programme européen LIFE en faveur des milieux ligériens, les actions menées par le Conservatoire et le WWF commencent à être visibles sur le terrain.*

Les deux années précédentes ont été consacrées aux études préalables et au positionnement de ce projet vis à vis des partenaires locaux. Elles se sont distinguées par l'acquisition du domaine de Tingeat. Ce site a fait l'objet de travaux de restauration : débroussaillage partiel, pose d'une clôture. Un accord a été trouvé avec un agriculteur qui fait pâturer une quarantaine de charolaises dans le cadre des mesures agri-environnementales (autre programme européen en faveur des agriculteurs qui respectent des cahiers des charges favorables à l'environnement). Cet automne, une réintroduction de lapins, avec la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, permet-

tra aussi de contenir la végétation comme cela est observé dans tous les sites sableux de bord de Loire. Cette opération foncière et cet accord avec la profession agricole locale ont été possibles grâce à une coopération avec la SAFER ; cette dernière négocie pour nous d'autres actions de ce type plus en aval, vers Decize.

## Un monument naturel protégé

L'île de Maison Rouge, à Sougy-sur-Loire, est connue de longue date par les naturalistes pour son intérêt floristique. Sur cette ancienne terrasse sableuse de la

*Ile de Maison Rouge à Sougy-sur-Loire : une grande pelouse rase sur 55 ha d'une ancienne terrasse sableuse de la Loire.*

*En incrustation : tapis de Jasione, une des plantes typiques de cette végétation particulière.*

A. Chiffaut



A. Chiffaut

*Le trou du boeuf, sur les communes de Sougy et de St Léger des Vignes, résulte d'une ancienne extraction de sable, abandonnée. Les travaux permettront une meilleure circulation de l'eau et des poissons.*

Loire, laquelle passait à cet endroit il y a un siècle et demi !, poussent des plantes adaptées et rares : l'Astocarpe faux-sésame, le Corynéphore, des parterres colorés de Jasione ou des tapis de lichens et mousses diverses. Sur plus de 50 ha, le paysage est tout à fait remarquable, en raison de cette formation végétale parsemée de buissons et d'arbres, qui lui confère une allure de savane. La protection sera assurée par un bail emphytéotique de 19 ans passé entre le Conservatoire et la commune, propriétaire du site. L'entretien sera assuré par un fermier local qui fera paître un troupeau de vaches, en respectant le cahier des charges des mesures agri-environnementales.

## Renaturation des sablières

Des conventions ont été signées avec les propriétaires et les sociétés exploitant les granulats,



# sur la Loire ?

avec pour objectif des travaux de réhabilitation écologique. Forts de notre expérience à la gravière des Maillys (Côte d'Or), nous proposons des projets, assortis de plans cotés, directement exploitables par les entreprises. Cél'été, les travaux sur la sablière de Sougy - St Léger des Vignes ont permis un nettoyage des déchets, la communication de deux plans d'eau et la constitution d'un haut-fond au profit de la végétation palustre et de la faune aquatique. En outre, deux plates-formes en béton, datant d'anciennes exploitations de granulats et qui défiguraient le paysage, ont été détruites et évacuées à Teinte et à Port des Bois. Trois autres sablières seront traitées en 1996 par le WWF. D'autres conventions sont en cours de négociation et nous souhaitons arriver en fin de programme à la renaturation d'au moins 8 sites d'exploitation de granulats.

## Venez découvrir la Loire...

Le WWF a mis en place, avec la collaboration étroite des villes de Nevers et de Marzy, un sentier

de découverte des bords de Loire, à partir d'un cheminement de détente existant déjà. Le sentier a été amélioré, voire défriché à certains endroits. Des panneaux explicatifs racontent la Loire, la géographie et la géologie locales, la navigation d'autrefois, la flore et la faune... Ce parcours porte le nom de « Sentier du Ver-Vert », du nom d'un perroquet devenu célèbre à Nevers il y a quelques siècles, du temps de la navigation sur le fleuve. C'est un compromis réussi entre la nature et l'urbain, entre la promenade et le culturel, à ne pas manquer si vous allez du côté de Nevers (prendre la direction de Marzy et s'arrêter un peu avant la fin de la ville). En 1996, le parcours sera augmenté vers Marzy, avec des boucles nouvelles.

Des sentiers pédestres sont également prévus par le Conservatoire sur la commune de Sougy. Il s'agit de relier l'ancien port de Teinte, hameau de Sougy, à la commune de St Léger-des-Vignes, en longeant la Loire. Ce projet avait été émis par la DDE (service urbanisme), dans le cadre d'un Plan de Paysage. A Pouilly-sur-Loire, c'est une maison à thème (la Maison



A. Chiffaut

Un troupeau de vaches a été installé sur l'île de Tingeat avec un éleveur local. La charge en UGB à l'hectare est calculée pour obtenir un pâturage extensif, nécessaire au maintien de l'équilibre entre les buissons et la strate herbacée.

de la Loire, titre provisoire) qui a été lancée par le service urbanisme de la DDE et la commune. Le Conservatoire s'est associé à l'équipe d'architectes pour fournir les éléments scientifiques et pédagogiques nécessaires à la conception de cette maison. Elle fonctionnera en accueil des scolaires et du grand public à la journée, et proposera une muséographie, une salle de classe d'éveil à la nature ligérienne, des sentiers de découverte partant de la maison jusqu'à la Loire, toute proche.

## Et encore...

D'autres actions ont été menées cette année : suivi scientifique de la qualité globale de la Loire à partir des comptages d'oiseaux, protection douce expérimentale d'une berge érodée par la Loire aux Méchains (Marzy, site du WWF), résorption de décharges sauvages... L'année prochaine sera encore plus riche en actions concrètes. A suivre, donc ! ■

Alain Chiffaut

Le sentier du Ver-Vert le long des bords de Loire. En incrustation : le perroquet légendaire, guide du sentier.

## Partenaires

Union Européenne (LIFE)

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Bourgogne

Conseil Régional de Bourgogne

Conseil Général de la Nièvre

Agence de l'Eau Loire - Bretagne



C. Imbert



# Un chantier d'entretien du



**E**n 1994, les communes riveraines du Doubs, dans le secteur protégé, ont souhaité que des travaux de nettoyage du lit soient menés afin de limiter les risques de grande crue.

A la demande de Mme le Sous-Préfet de Louhans, les différentes parties concernées (DIREN, DDE Service Navigation, communes, Conservatoire,...) se sont rendues sur le terrain afin de recenser et de localiser les besoins.

Suite à ces visites de terrain, il a été convenu de mener à bien une étude de faisabilité. Elle a consisté à cartographier les zones du lit mineur où un entretien peut s'effectuer, sans dommage pour la nature et dans le respect de l'Arrêté de protection, afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique de la rivière. Dans ce type de rivière «tressée», il est important que les îles de graviers restent mobiles, donc libres de boisement et que l'eau circule bien entre le lit et les zones humides annexes. Le choix des interventions est un compromis entre ce besoin de la nature et les souhaits de la population locale : déboisement d'îles, enlèvement de certaines embacles et de décharge sauvage, protection douce de rive érodée,...

Didier Hermant



L. Demellier

*Pose de fascines : sur ces pieux, des fagots de saules sont entreposés et arrimés pour limiter l'érosion des berges. À terme, ces saules s'enracinent pour former une protection naturelle.*

**P**our chaque commune, une carte au 1/5000<sup>ème</sup> localise les différents types d'interventions : elagages, retraits d'embacles, nettoyage de bras morts, d'îlots et de grèves, protection de berges, ...

La première tranche des travaux a débuté fin août 1995, afin, d'une part, de ménager une

marge de manoeuvre suffisante avant l'arrivée des crues, et d'autre part, de perturber le moins possible la faune de ce milieu pendant sa période de nidification, pour la Gorge-bleue, par exemple.

Etant donnée l'ampleur de certains travaux (profilage de berge et réouverture de bras morts, ...), l'intervention de pelles mécaniques a été nécessaire.

L'équipe technique du Conservatoire a dirigé ces interventions et réalisé 80 mètres de revégétalisation d'une berge reprofilée, avec des fascines de saules, et, sur la moitié de la berge, une toile de jute pour mieux retenir la berge sableuse.

Cette technique est tout à fait expérimentale pour le Doubs qui a connu jusqu'à maintenant des enrochements de stabilisation de berge. Mais on ne connaît pas encore bien le caractère et le comportement de cette rivière fougueuse vis à vis de ces techniques.

Par ailleurs, nous avons nettoyé 800 mètres de berge afin d'éviter que certains arbres ne tombent



J. Charles

*Réouverture d'un bras mort pour rétablir la connexion aquatique avec le lit principal.*



# lit pour un Doubs rivage ...

J. Charles



dans la rivière et ne provoquent des embâcles en aval. La technique consiste à couper les saules qui vont repousser en cépées ou en têtards : les racines tiennent la berge et l'arbre est moins lourd.

Nous avons également résorbé 100 m<sup>3</sup> d'embâcles qui provoquaient des atterrissements et débordés 700 m<sup>2</sup> d'îlots dont la végétation entravait la circulation de l'eau dans le lit mineur. Il est, en effet, souhaitable que le courant affouille le gravier pour déplacer les îlots et refaire constamment ses tresses. Sinon, les îles stabilisées par le boisement font dévier le courant qui se fixe dans des chenaux, et la rivière devient plus classique (à méandres).

Enfin, trois *mortes* ont été réouvertes pour améliorer la circulation de l'eau au profit des poissons.

Une deuxième tranche de travaux similaires interviendra en été 1996, avec notamment la résorption d'une décharge sauvage. ■

Jean Charles

*Les saules coupés sur les îles sont utilisés à la revégétalisation des berges.*

R. Gamelon



## Information du public

Protéger c'est bien, informer, c'est encore mieux. Le Conservatoire a été chargé de mettre en place un système d'information et de sensibilisation par différents moyens :

- distribution d'un dépliant aux habitants de la vallée,
- implantation de 36 panneaux d'information aux abords du Doubs,
- implantation de R.I.S. (Relais Information Service).

*Cette île, se trouvant dans le lit mineur, sera déboisée pour limiter la déviation des courants et l'accumulation d'embâcles en période de crue.*

*Un RIS a été implanté sur chaque place principale des six communes concernées.*

L. Demellier



## Partenaires

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Bourgogne

Conseil Général de Saône-et-Loire

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Union Européenne (FEOGA)





Quelques explications données lors de la sortie sur le Marais de Cussey-les-Forges, qui a connu un vif succès.

G. Louviot

### Beire-le-Châtel en visite

L'Association Sportive et Culturelle de Beire-le-Châtel (ASCB) et les adhérents du Conservatoire se sont retrouvés dimanche 10 septembre 1995 pour partir à la découverte des marais du Châtillonnais. Cette journée familiale d'initiation à l'environnement a commencé sur la commune de Recey. Deux animateurs (le président du Club Nature de Marcilly/Tille et le responsable des chantiers du Conservatoire) les attendaient. En suivant le sentier de découverte du Cônois, le groupe a d'abord pris connaissance de l'intérêt écologique du marais calcaire, puis de la gestion préconisée pour ce type de milieu en s'arrêtant à l'exposition permanente de la ferme. Grâce à la plaquette de présentation du site et aux explications, les naturalistes en herbe (ou confirmés) ont pu appréhender la valeur du site. Les observations de la Swertie vivace et de la Gentiane pneumonanthe, deux des espèces remarquables du marais, ont confirmé la nécessité de cette démarche de préservation. Quant au sentier sur pilotis, il a fait la joie des enfants du village et des plus grands. Dans l'après-midi, la découverte s'est poursuivie par les marais de Lignerolles et de Cussey-les-Forges. Le groupe a pu constater les conséquences bénéfiques d'une gestion avec des konikspolskis (petits chevaux rustiques polonais). Cette dernière étape achevait une journée riche d'enseignements, qu'il est souhaitable de renouveler avec d'autres communes.

**Gilles Louviot,**  
adhérent, conservateur  
bénévole et administrateur  
du Conservatoire.

(il va finir Président!! N.d.Lc.)



R. Brisset

### LE GODY DEVIENT LPO YONNE

Le Groupe Ornithologique de l'Yonne, est devenu délégation de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.). Cette association nationale est très active en faveur de la gentie ailée mais également des milieux naturels. Ce ralliement sous l'aile de la L.P.O. devrait donner un nouvel élan aux activités de protection de la nature dans l'Yonne.

Sur la photo, on reconnaît de gauche à droite, J.-F. Louineau, directeur-adjoint de la L.P.O., Evlyne Henry et Vincent Régnier, respectivement Vice-Présidente et Président de la nouvelle LPO 89.

B. Boussard



### Résultats du Concours photo 95 du Conservatoire sur les sites naturels de Bourgogne

Le jury a rendu son verdict :

1er prix :

**M. Roland Brisset (89)**  
**Bords de Loire à Pouilly (58)**

2ème prix :

Jean-François Higuier (21)  
Le Suzon (21)

3ème prix :

Philippe Vorbe (21)  
Le Bout du monde de Vauchignon (21)

«La Loire donne encore ici l'impression d'un fleuve libre qui hésite entre ses îles envahies de saules ou d'une haute végétation de salicaires, de liserons, de morelles douce-amère...»  
R Brisset.



D. Hemant



Le bocage : un patrimoine naturel et culturel à préserver.

### Rencontres Régionales sur le Patrimoine Naturel de Bourgogne

Le samedi 7 octobre 1995 avaient lieu les 4<sup>èmes</sup> Rencontres Régionales du Conservatoire à Paray-le-Monial, qui avaient pour thème : «Le Bocage».

130 personnes y assistaient. Les différentes interventions ont permis d'engager un débat très constructif avec les participants et des représentants de la profession agricole.

Le Conservatoire souhaite que ce premier pas débouche sur une opération pilote au niveau du bocage du Charolais-Brionnais. Les actes seront publiés dans le «Patrimoine Naturel de Bourgogne» N°4, courant 1996.

### Plan Départemental d'Interprétation de Saône-et-Loire

Le Conseil Général de Saône-et-Loire a la volonté de mettre en place un Plan Départemental d'Interprétation des sites naturels du département.

L'objectif est, pour l'instant, de recenser 10 à 15 espaces naturels remarquables pouvant constituer des pôles de découverte de la nature. Chaque milieu retenu fera l'objet, plus tard, d'un «Plan d'Interprétation» qui constitue un document de référence sur tout ce qui peut : «communiquer la signification, les interrelations et la valeur du patrimoine naturel

au visiteur, en vue de le rendre conscient de la place qu'il occupe dans l'environnement».

Ce travail a été confié à un spécialiste de l'Interprétation, en collaboration avec le Conservatoire.

### Tourisme de sites

La Réserve Naturelle de la Truchère-Ratenelle vous propose depuis quelques mois un sentier de découverte, avec ses équipements d'observation (pilotis, observatoire,...), ouvert à tous et toute l'année.

Il suffit de vous munir du dépliant guide qui vous fera découvrir les trois milieux naturels de la Réserve : les dunes de sable, la tourbière et l'étang. ■

Bernard Hyvernaz



Le dépliant-guide de la Réserve Naturelle de la Truchère-Ratenelle s'inscrit dans la démarche du Conseil Régional de Bourgogne (Charte de «La Bourgogne Nature») : assurer, pour les sites naturels ouverts au public, une cohérence régionale dans le contenu de l'information et dans la forme (documents, panneaux...).

#### Faites remonter l'information...

Le Conservatoire n'est pas toujours informé de la date de parution des reportages ou des articles de presse concernant ses actions. En conséquence, lorsque vous avez connaissance d'une information concernant le Conservatoire, n'hésitez pas à la faire parvenir en nous :

- envoyant l'original ou une photocopie de l'article de presse (bien mentionner le nom du journal et la date de parution),
- communiquant le lieu, le thème, la date et l'heure de passage du sujet pour les émissions radiophoniques ou télévisées.

Le Signal d'Uchon, l'un des sites remarquables de Saône-et-Loire faisant l'objet d'études en vue d'une gestion biologique et d'une valorisation pédagogique.



B. Hyvernaz



*Union Européenne, Etat,  
Etablissements publics,...*



*Associations*



*Entreprises*

**S.A.P.R.R.  
E.D.F.  
Lyonnaise des Eaux  
Caisse d'Epargne  
Sundstrand-France  
SEMCO  
C.H. de Tonnerre  
Solvay (Tavaux)**

SEMCO est l'imprimeur privilégié du Conservatoire pour sa gamme de papier recyclé ou traité sans chlore et parce que ses eaux usées sont épurées avant rejet.

**SEMCO : l'imprimeur nature!**



17, rue de Colmar - 21000 Dijon  
Tel. : 80 71 29 32 - Fax. : 80 71 30 49

*Collectivités locales*



**COMMUNES :**

**Merry/Yonne (89)  
St-Moré (89)  
Voutenay/Cure (89)  
Givry (89)  
Sacy (89)  
Montceau-Ragny (71)  
Plottes/Tournus (71)  
Dezize-lès-Maranges (71)  
Talent (21)  
Cussey-lès-Forges (21)  
Gevrey-Chambertin (21)  
Brochon (21)  
Couchey (21)  
Morey-St-Denis (21)  
Vosne-Romanée (21)  
Pommard (21)  
Marcilly-sur-Tille (21)  
Tillenay (21)  
Recey-sur-Orce (21)  
Étalante (21)  
Santenay-lès-Bains (21)**